

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME

Dr N. E. DIONNE, Rédacteur en Chef

LÉGER BROUSSEAU, Editeur Propriétaire.

REVUE GENERALE

(16 Janvier 1882)

Le projet de loi présenté samedi à la chambre des députés par M. Gambetta...

La chambre s'est ajournée à jeudi. M. Léon Say a été réélu...

On annonce que le gouvernement a l'intention de proposer à la chambre des députés la prolongation d'un mois du traité de commerce anglo-français.

Allemagne

Il y a des signes apparents de froideur entre le prince de Bismarck et le prince Frédéric-Guillaume. Le chancelier est de mauvaise humeur.

Le projet de loi ecclésiastique qui sera présenté au Landtag permet au gouvernement de dispenser les évêques du serment d'allégeance...

Une association se forme ici pour l'agitation en faveur de la monnaie bi-métallique en Allemagne.

Le parlement a décidé sans opposition que M. Dietz, membre socialiste du Reichstag, qui a été arrêté à Stuttgart pour avoir vendu une publication interdite, sera relaxé immédiatement.

Italie

Garibaldi souffre d'une attaque de bronchite.

Russie

Le czar a accordé une grâce générale aux évêques catholiques polonais.

Egypte

La situation égyptienne devient très grave. Le parlement refuse de renoncer à son droit de voter le budget.

La note anglo-française n'a pas imposé au parti national. La politique de l'Angleterre et de la France est attendue avec anxiété.

Si le parlement persiste dans son attitude, Chérif Pacha donnera sa démission.

La note anglo-française n'a pas imposé au parti national. La politique de l'Angleterre et de la France est attendue avec anxiété.

Si le parlement persiste dans son attitude, Chérif Pacha donnera sa démission.

La note anglo-française n'a pas imposé au parti national. La politique de l'Angleterre et de la France est attendue avec anxiété.

Si le parlement persiste dans son attitude, Chérif Pacha donnera sa démission.

La note anglo-française n'a pas imposé au parti national. La politique de l'Angleterre et de la France est attendue avec anxiété.

Si le parlement persiste dans son attitude, Chérif Pacha donnera sa démission.

La note anglo-française n'a pas imposé au parti national. La politique de l'Angleterre et de la France est attendue avec anxiété.

Si le parlement persiste dans son attitude, Chérif Pacha donnera sa démission.

La note anglo-française n'a pas imposé au parti national. La politique de l'Angleterre et de la France est attendue avec anxiété.

Si le parlement persiste dans son attitude, Chérif Pacha donnera sa démission.

La note anglo-française n'a pas imposé au parti national. La politique de l'Angleterre et de la France est attendue avec anxiété.

Si le parlement persiste dans son attitude, Chérif Pacha donnera sa démission.

La note anglo-française n'a pas imposé au parti national. La politique de l'Angleterre et de la France est attendue avec anxiété.

Si le parlement persiste dans son attitude, Chérif Pacha donnera sa démission.

La note anglo-française n'a pas imposé au parti national. La politique de l'Angleterre et de l'Angleterre est attendue avec anxiété.

L'Académie de France à Rome

(Article de M. Charles Gounod)

[SUITE ET FIN]

Passé encore, dit-on d'envoyer en Italie des peintres, des sculpteurs, des architectes, des graveurs; ils trouvent là une collection considérable de chefs-d'œuvre qui peuvent du moins les intéresser, en raison de l'art spécial auquel ils appartiennent.

Il faut, en vérité, que ceux qui produisent de pareilles objections aient peu réfléchi à ce que c'est qu'un artiste. Croit-on donc que l'artiste soit tout entier dans la seule "technique" de son art?

Que la foule soit sage, peut-être, en matière de "drame", je l'accorde; et encore, cet aven serait-il susceptible de bien des restrictions, si l'on songe à la quantité prodigieuse d'œuvres qui ont passionné nos pères, et qui nous laissent aujourd'hui assez indifférents.

Que dire, enfin, des incalculables bienfaits de cette retraite et de cette sécurité loin des bruits fiévreux et des constantes préoccupations de chaque jour? Que dire de ce silence où l'on apprend à écouter ce qui se passe au fond de soi-même?

Rome elle-même, elle seule, cette triple Rome dont le front a reçu de la main des siècles la tiare auguste que porte son Pontife Suprême, et d'où rayonne, sur le monde, la lumière sans déclin de l'éternelle Vérité!

Qu'est-ce donc, après tout, que ce prétendu "naturalisme" dans l'art? J'arone que je serais bien aise d'être édifié sur le sens qu'on attache à ce mot, dont on semble faire le drapeau d'un grief et la revendication d'un droit méconnu par le despotisme de la routine.

Veut-on dire que, dans les arts, il faut, avant tout, s'appuyer sur la nature, la prendre pour point de départ?

En ce sens, tous les maîtres sont d'accord. Mais l'art ne doit pas en rester là; et Raphaël, qui je suppose connaissait bien la nature, n'a-t-il pas donné de l'art cette définition aussi admirable que trop peu méditée: "L'art ne consiste pas à faire les choses comme la nature les fait" mais comme elle "devait les faire"!

Si la nature est tout et l'éducation rien, si la foule en sait aussi long que les maîtres, comment donc le Temps fait-il constamment justice de ces jugements éphémères qui ont accueilli, les uns avec transport tant d'œuvres bientôt oubliées, les autres avec dédain tant de chefs-d'œuvre acclamés depuis par l'admiration de l'infatigable postérité.

Un homme qui s'avance dans la postérité sur le char d'or des triomphateurs; Un homme enfin qui est l'une des gloires les plus éclatantes du nom français.

Et cet homme: c'est Bossuet! Nous catholiques, qui sommes absolument et tendrement soumis à l'autorité infaillible du Saint-Siège, nous avons de grandes et nécessaires réserves à faire sur le rôle de Bossuet en 1682, mais nos adversaires religieux et politiques n'ont pas la préoccupation de ces scrupules.

Or, en l'an de grâce 1881, sous la présidence de M. Jules Grévy, le conseil municipal de la ville de Paris vient d'émettre le vœu de proscrire les livres de Bossuet de l'enseignement des écoles!

A coup sûr, un pareil acte, considéré en soi, se passe de commentaires, néanmoins il convient d'y revenir, après l'avoir enregistré, et de le signaler fortement à l'attention du lecteur, parce qu'il est l'une des preuves les plus évidentes de l'anarchie morale et de la misère intellectuelle qui dévorent, souillent et déshonorent la malheureuse nation que les étrangers appelaient autrefois la "grande nation."

jugée au tribunal d'un discernement qui l'anayse et d'une raison qui la rectifie et la restaure: l'Art est une réparation des défaillances et des oublis du Réel; c'est l'immortalisation des choses mortelles par une élimination clair voyante, et non par un culte servile et aveugle de leurs côtés défectueux et périssables.

Defendons de toutes nos forces cet asile sacré qui abrite la croissance de l'artiste loin de l'obsession prématurée des besoins de la vie, et le prémunit, à la fois, contre les suggestions du mercantilisme et contre les vulgaires triomphes d'une popularité sans noblesse et sans lendemain.

CH. GOUNOD.

BOSSUET

On lit dans Monde de Paris:

Il est un homme dont le génie brille au front de la France comme un astre radieux;

Un homme que la plus grande des époques de l'histoire salue d'un long cri de respect et d'admiration;

Un homme qui, citoyen, eut pour son pays toutes les fiertés de la tendresse;

Un homme qui, prêtre ou évêque, fut le modèle des bons pasteurs;

Un homme qui, écrivain ou orateur, a dépassé en tout les bornes de l'éloquence;

Un homme dont la marque passera de son siècle aux siècles futurs;

Un homme qui s'avance dans la postérité sur le char d'or des triomphateurs;

Un homme enfin qui est l'une des gloires les plus éclatantes du nom français.

Et cet homme: c'est Bossuet!

Nous catholiques, qui sommes absolument et tendrement soumis à l'autorité infaillible du Saint-Siège, nous avons de grandes et nécessaires réserves à faire sur le rôle de Bossuet en 1682, mais nos adversaires religieux et politiques n'ont pas la préoccupation de ces scrupules.

Or, en l'an de grâce 1881, sous la présidence de M. Jules Grévy, le conseil municipal de la ville de Paris vient d'émettre le vœu de proscrire les livres de Bossuet de l'enseignement des écoles!

A coup sûr, un pareil acte, considéré en soi, se passe de commentaires, néanmoins il convient d'y revenir, après l'avoir enregistré, et de le signaler fortement à l'attention du lecteur, parce qu'il est l'une des preuves les plus évidentes de l'anarchie morale et de la misère intellectuelle qui dévorent, souillent et déshonorent la malheureuse nation que les étrangers appelaient autrefois la "grande nation."

Le clergé et le service militaire

L'immunité du service personnel est fondée sur l'équité et le droit naturel.

Pie IX écrivait le 29 septembre 1864 à l'évêque de Mondovi: "Nous avons reçu, avec beaucoup de plaisir, les deux opuscules que vous avez écrits et publiés, et dans l'un desquels vous attaquez cette loi pleine d'injustice proposée dans votre pays contre les ordres religieux, tandis que vous combattez dans l'autre cette loi toute aussi injuste que proposée dans le même pays pour imposer aux clercs le service militaire. Et, en effet, ces lois injustes, complètement opposées à tous les droits divins, ecclésiastiques et humains, méritent d'être réprouvées et condamnées."

Le même Pie IX, dans une allocution adressée le 12 mars 1867 aux cardinaux de la Sainte Eglise, protesta contre la violation des droits de l'Eglise, et dit en parlant du service imposé aux clercs: "Nous avons dû voir avec la plus grande tristesse les jeunes clercs, l'espoir de l'Eglise, méchamment arrachés du sanctuaire et forcés, à l'âge même où ils devraient se consacrer solennellement à Dieu, à recevoir le baudrier de la milice séculière, et à mener un genre de vie qui diffère si complètement de leur éducation et de leur vocation."

Aussi, les empereurs et les rois chrétiens ont tous si bien compris que la vie militaire est impossible aux clercs, qu'ils ont eu soin de porter de lois pour les exempter de la milice, ou, pour mieux dire, pour constater et reconnaître l'équité naturelle qu'il y a à exempter du service des rois de la terre ceux qui font profession de servir l'autel et qui combattent dans l'armée du Roi des rois contre le vice et le mal.

Nous n'ignorons pas ce que nos adversaires opposeront à ces raisons: il faut, diront-ils, abroger le privilège. Il faut abroger le privilège! Pourquoi donc les militaires sont-ils jugés par des tribunaux spéciaux? Il faut abroger le privilège! Pourquoi les élèves instituteurs sont-ils exemptés du service militaire? En vain, on veut faire passer sur la société le niveau égalitaire; toujours il y a des privilégiés, et, hâtons-nous de le dire, il doit y en avoir, parce qu'il y a des services auxquels certaines catégories de personnes doivent, selon l'équité, être soustraites pour la raison qu'elles y satisfont équivalement d'ailleurs. Or, les prêtres, et les aspirants au sacerdoce sont de ceux-là; ils rendent déjà, ou ils sont appelés à rendre à la société, des services d'ordre et de police plus considérables qu'une compagnie de soldats ou un peloton de gendarmes. Ils ont donc droit de ce chef à l'exemption de la milice, et, comme on dit, au privilège, à l'immunité personnelle des clercs.

En définitive, dirons-nous avec le cardinal Pie, les sociétés humaines ne gagneront jamais rien à méconnaître une institution divine. Nous disons que l'immunité de l'Eglise se

rattachant à un droit divin, aussi longtemps qu'il restera ici-bas vestige du christianisme dans les esprits, la notion de l'immunité ecclésiastique subsistera. Nous n'avons pas l'intention, à propos de l'exemption des clercs, de faire un traité ex professo sur la matière des immunités. Qu'il nous suffise de citer ces deux propositions où Mgr Pie ramasse et résume tout l'enseignement catholique touchant les immunités:

"Première proposition: Dans la personne du chef de l'Eglise, l'immunité est absolument d'institution divine; c'est pourquoi elle est inaliénable et imprescriptible.

"Seconde proposition: Dans l'épiscopat et le reste du corps ecclésiastique, elle a pareillement son fondement dans un droit divin; et, de plus, en tant qu'elle s'est formulée et développée moyennant le droit positif, ou canonique ou civil, elle ne peut être légitimement abrogée sans le consentement de l'Eglise, consentement qui sera toujours accompagné de certaines conditions et de certaines réserves, ce qui repose sur le droit divin ne pouvant et ne devant, dans aucun cas, être totalement abandonné."

(Œuvres, tom. v. p. 352.)

VARIÉTÉ

LA SINCÉRITÉ

Il n'est pas de défaut plus fréquent parmi les enfants que le mensonge; il n'en est pas non plus qui mette plus d'obstacle à leur éducation.

En général les enfants ne mentent pas pour le seul plaisir de mentir; il peut cependant s'en trouver qui aient contracté cette déplorable manie. Il y a, en effet, certains pays où l'on se fait un jeu de mentir, et où il est comme passé en proverbe qu'un mensonge qui ne porte préjudice à personne est permis. Je ne vous conseille pas de flétrir comme des fautes très graves ces écarts d'une imagination déréglée; montrez seulement qu'ils vous inspirent du mépris, de l'aversion, et que vous éprouvez pour ceux qui se les permettent une compassion mêlée de quelque défiance. Il est probable que par cette conduite sensée et prudente vous contribuerez beaucoup à déraciner, dans les personnes avec qui vous êtes en rapport, cette détestable habitude.

Quant au mensonge proprement dit, c'est un très grand vice, qui mène à tous les autres. Il faut le combattre de toutes vos forces, mais sans affaiblir par l'exagération l'effet de vos paroles. Ne dites pas aux enfants, comme on le leur dit si souvent mal à propos, qu'un mensonge est pire qu'un voleur. D'abord, cela n'est pas vrai, vous le savez bien; l'enfant qui, pour échapper à une punition, dit qu'il a oublié à la maison une copie qu'il n'a pas faite, ou même se laisse aller à quelque mensonge beaucoup plus grave, n'est certainement pas à vos yeux aussi criminel que Cartouche; et il n'est pas bien de mentir pour dégoter vos élèves du mensonge. En second lieu, quand vous parlez ainsi, l'enfant, au fond du cœur, ne vous croit pas, ne peut pas vous croire; sa raison, toute faible qu'elle est, se soulève contre votre allégitation; il en résulte qu'il a ensuite moins de confiance en vous, et qu'il vous attribue intérieurement ou des opinions exagérées ou un langage peu sincère. Enfin, l'honneur que doit inspirer le vol, et l'infamie qui doit s'attacher au

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 20 Janvier 1882.—No 23

MADAME DE ROBUR

Par RAOUL DE NAVERY.

(Suite)

—Ingrat! dit Mme Aubier, non seulement tu fais ce que tu souffres, mais tu m'en veux presque de le deviner...

—Vous vous trompez, je n'ai rien, ma mère.

—Alors, pourquoi ne travailles-tu pas?

—On ne commande point à l'inspiration, et je subis une phase d'atonie.

—Ce n'est pas la vérité, mon ami; les pinceaux ne peuvent rendre ton idée, je le veux bien, mais ce n'est point l'incapacité qui l'arrête. Un mot suffirait pour te rendre la vie, l'inspiration, le talent et la force.

—Un mot, ma mère! Ce mot le savez-vous, et venez-vous me le dire?

—Il faudrait te dire: "Elle sera ta femme."

Vital cacha son front dans ses mains.

—Ne pleure pas, dit Mme Aubier,

mon Vital, ne pleure pas ainsi! La première épreuve te trouve faible, tu demeures sans force contre l'éveil de ton cœur...

—Mon Dieu! mon Dieu! s'écria Mme Aubier, voir son enfant désespéré et ne rien pouvoir pour lui!

—Si, vous pouvez quelque chose... Je cachais mon secret, et vous l'avez pénétré. J'étouffais de ne pouvoir dire à personne: Je souffre! et maintenant que je vous l'ai avoué, il me semble que mon cœur est comme rafraîchi. L'affection ne saurait être inutile; désormais, quand mon âme éprouvera le besoin d'une expansion qui m'a trop souvent manqué, je me jeterai dans tes bras et je te dirai: Parle-moi d'elle!

Mme Aubier veilla longtemps près de Vital. Le jeune homme prenait une revanche du long silence qu'il avait dû garder. Ses confidences ne tarissaient plus depuis qu'il savait être plaint et compris. Le cœur de Mme Aubier se reconnaissait dans celui de Vital. N'était-ce point ainsi qu'elle avait aimé André, patient chercheur, génie dont elle n'avait jamais troublé les rêves et qui mourut seul avec la conviction que le temps seul lui manquait pour réaliser des prodiges? Héroïques natures qui ne sont vues que par l'œil de Dieu, beauté de l'âme devant lesquelles on s'agenouille, et qui sont bien plus nombreuses qu'on ne semble le croire.

Afin de relever l'énergie de son fils.

Mme Aubier diminua, si elle ne le supprima point les barrières fictives que le jeune homme élevait entre lui et mademoiselle Reully, peintre d'éventails. Elle refusa de voir la ligne de démarcation indiquée par les fortunes. Elle montra à Vital dans le mari de Mme Blanche un négociant habile, avenant et simple, qui comprendrait que si l'on s'est laissé aller doucement à aimer une belle enfant sans dot, la richesse qui vient inopinément n'a pas le droit de détruire les plans d'un modeste bonheur.

Vital reprit donc courage. Mme Aubier lui fit promettre de commencer, dès le lendemain, une toile dont l'esquisse était achevée depuis longtemps, et elle ne le quitta qu'après lui avoir complètement raisonné le cœur.

Quand elle fut seule, l'expression de sa physionomie changea subitement. Elle se souvient des observations et des remarques de Vital.

Sa finesse de femme lui avait plus d'une fois permis de faire des remarques analogues à celles de son fils; mais en présence du jeune homme, et sentant combien il avait besoin d'être encouragé et soutenu, elle ne voulut point convenir de ce qu'elle soupçonnait.

L'affabilité de Mme Reully ne masquait point assez la grâce fière de Mme de Robur. L'absence de relations, cette solitude absolue autour de

deux femmes qui devaient avoir des amis dans la bourgeoisie, si elles étaient nées dans cette classe, trahissaient un secret. Mme Reully se cachait évidemment. Une ruine imprévue n'expliquait point suffisamment la claustration de la mère et de la fille. Il y avait un mystère dans cette existence, et ce mystère, Vital le pénétrait. La veuve ne se dissimula point, qu'en raison même du caractère de Blanche, il serait difficile d'obtenir des concessions touchant à des traditions respectables. Et puis, si ce mari absent revenait, s'il rapportait l'opulence perdue, le pauvre Vital ne se trouverait-il pas encore plus loin de celle dont il n'était déjà que trop séparé?

Que pensait Aline! Eprouvait-elle de la sympathie pour Vital? Tout portait à le croire. Mais à l'âge de cette charmante fille, les sentiments de bienveillance sont si naturels, et le cœur est tellement disposé à se donner, à se répandre, que l'amitié, cette douce amitié que l'on dédaigne et que l'on calomnie, est souvent le seul sentiment qui soit encore éveillé. Aline avait bien semblé pensive, préoccupée, distraite, pendant quelque temps, et l'on aurait pu croire alors qu'une pensée plus tendre murissait hâtivement son âme; mais, ce soir-là, comme elle était gaie! La tristesse de Vital paraissait l'exciter et la réjouir. Elle chantait comme un oiseau sorti de cage, et vibrait comme une

harpe sonore. Tout le monde semblait surpris autour d'elle; mais la folle enfant n'en voyait rien ou n'en voulait rien voir.

Quand elle avait cessé hanter et de rire, ce n'avait été que pour chercher des thèmes mélodiques sur son piano. Elle avait été se jeter vivement dans les bras de sa mère, tandis qu'elle s'était presque enfuie au moment où Mme Aubier l'embrassa en la quittant.

—Elle a seize ans! pensait la veuve; elle ne comprend rien à ce drame de pleurs et de souffrances qui se déroule ici! Mon Dieu, j'avais porté vaillamment mon propre fardeau, mais le courage me manque pour soutenir le poids de celui de mon fils! Jamais je n'oserai questionner Mme Reully, et je dois respecter l'ignorance d'Aline! Se faire attendre! Et cela, combien de temps? Je ne vois aucune issue à cette situation, aucune... Le retour du père! Mais on se fait sur l'époque probable... Aline seule paraît y croire... J'ai vu sa mère pleurer quand la jeune fille bêtissait sur ce bonheur incertain, des plans d'avenir... Ah! les enfants! les enfants!

Mme Aubier ne s'endormit qu'au matin.

(A suivre)

nom de voleur, s'affaiblissent nécessairement par ces comparaisons imprudentes.

Laissez donc les choses telles qu'elles sont : ne criez, à propos de mensonge, ni le vol, ni le meurtre ; mais montrez-le tel qu'il est, c'est-à-dire comme une faute honteuse dans son principe et dangereuse dans ses conséquences, qui, lorsqu'elle dégénère en habitude, déshonore celui qui s'y livre, et empêche qu'on ne le croie même lorsqu'il dit vrai.

SOMMAIRE

- Revue générale. L'Académie de France à Rome. Bossuet. Le clergé et le service militaire. Variétés. FEUILLETON :—Madame de Robur : (A suivre.) Nos compatriotes aux Etats Unis. Election de Verchères. La loterie. Translation des restes de St-Célien, à l'église N.-D. de Portneuf, comté de Portneuf. Election à l'Académie. Europe. Amérique. Du cycle solaire. Petites nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

On demande.—Louis Marc. Avis ! avis.—Beland, Garneau & Cie. Au Bon marché.—N. Garneau. Pour agent comptant seulement.—Béhan Bros. Guide Floral de Vick.

CANADA

QUEBEC, 20 JANVIER 1882

Nos compatriotes aux Etats-Unis

Il y a quelques mois paraissait aux Etats-Unis, le douzième rapport du bureau de la statistique du travail portant la signature du col. Wright.

Les assertions mensongères contre le caractère de nos compatriotes fourmillaient dans ce rapport destiné évidemment à ruiner les Canadiens français des Etats-Unis dans l'esprit des Yankees. C'est ainsi qu'il y était écrit que les Canadiens étaient les "Chinois des Etats de l'Est," qu'ils n'étaient propres à rien, si ce n'est à envahir les établissements industriels, qu'ils négligeaient systématiquement l'éducation de leurs enfants, qu'ils menaient à une vie misérable, etc, etc.

La presse française et nos compatriotes en masse protestèrent de toutes leurs forces contre ces injures gratuites, et le colonel Wright s'en fit donner sur les doigts par le Travailleur et les principales feuilles françaises des Etats de la Nouvelle Angleterre. L'agitation devint telle, les esprits étaient tellement montés que la législature du Massachusetts décida d'établir une enquête afin de rétablir les faits sous leur vrai jour.

Le colonel Wright avait été trompé sur le compte de nos compatriotes, car il ressort des conclusions tirées de l'enquête qu'il était plus ignorant que méchant. Il s'est donné lui-même un démenti formel, et il rend hommage au mérite des Canadiens français reconnaissant lui-même son erreur.

Ceux qui emploient des travailleurs, dit-il, ont fait beaucoup pour activer l'immigration française. Puisque sans aucune exception, les gérants des manufactures, quoi qu'ils puissent dire des traits caractéristiques des Canadiens français, les préfèrent pour leurs fabriques aux travailleurs d'autres origines ; parce qu'ils sont industrieux au possible ne murmurant jamais à propos de leur paie, sont dociles, ne se mêlent jamais des agitations relatives aux rapports entre le capital et le travail. En même temps qu'ils se sont attiré l'estime de leurs patrons grâce à ces qualités, ils ont encouru l'animosité des réformateurs du travail.

Puis loin, il dit : "L'on devra prendre note du fait que notre population française est instruite à la fois dans nos écoles publiques et dans nos écoles paroissiales, et cela à un degré dont on n'avait pas la moindre idée il n'y a pas bien longtemps, à un degré de beaucoup supérieur à ce que le public peut se figurer même aujourd'hui à ce sujet."

Voici la conclusion des remarques du colonel Wright au sujet de la preuve entendue : "La prospérité de la Nouvelle Angleterre exige le progrès rapide de toutes ses forces industrielles, parmi celles-ci l'élément franco-canadien est certainement l'une des plus importantes."

Parlant du mouvement en faveur du rapatriement, M. Wright s'exprime en ces termes : "Les efforts du gouvernement canadien sont demeurés presque sans succès et l'établissement de fortes paroisses fran-

çaises dans la Nouvelle Angleterre a fait échouer le rapatriement ; toutefois, jusqu'à ces derniers temps et dans un grand nombre de localités, le rapatriement des Canadiens émigrés a été conseillé comme une œuvre éminemment patriotique. Cette doctrine a grandement contribué à faire croire au peuple de la Nouvelle-Angleterre que les Canadiens français ne s'intéressaient nullement aux affaires du pays, et ne recherchaient que leur gain personnel aux dépens des industries américaines.

Les chefs d'industries ont fait beaucoup pour stimuler l'immigration française ; quelles que soient leurs opinions sur certains traits du caractère canadien, les patrons de nos filatures, presque sans exception, préfèrent ces immigrants à ceux des autres nationalités ; extrêmement industrieux et dociles, les Canadiens, en effet, ne se plaignent pas de leur salaire, et ne prennent aucune part aux difficultés avec les patrons. Aussi, tandis que cette attitude leur gagnait l'estime des manufacturiers, elle leur attirait l'animosité des partisans de la réforme du travail."

M. Wright termine en constatant que depuis quelques années les Canadiens ont admis l'importance de la naturalisation et que le nombre de ceux de nos nationaux jouissant des droits de citoyen américain a considérablement augmenté.

Election de Verchères

Hier matin en cour supérieure à Montréal, devant Son Honneur le Juge Johnson MM. Lacoste C. R. Mercier C. R. ont prononcé leurs plaidoiries dans la contestation de l'élection de Verchères.

Les objections préliminaires sont basées sur les sections 27 et 28 de l'acte des élections contestées. La section 28 dit que si la pétition se plaint de la conduite d'un sous rapporteur, celui-ci sera censé défendeur pour les fins de la pétition.

La section 27 dit que lorsqu'il y aura plusieurs défendeurs, la pétition sera considérée comme une seule pétition excepté pour les fins de cautionnement par lequel chaque pétition sera traitée comme une pétition séparée. Ces questions de loi ont été prises en délibéré par le tribunal.

Le département de l'agriculture a fait imprimer le discours si intéressant que le Marquis de Lorne a prononcé à Winnipeg, à son retour d'un voyage dans le territoire du Nord-Ouest.

Son Excellence le Gouverneur Général doit donner un lever, dans la salle du Sénat, le 9 février prochain et deux bals pendant la session. Lady Balfour, sœur du Marquis de Lorne, fera les honneurs de Rideau-Hall, pendant l'absence de la Princesse Louise.

Nous apprenons que l'honorable M. Robertson a résigné hier son portefeuille de Trésorier de la province de Québec, pour se livrer d'une manière spéciale à l'administration du chemin de fer de Québec-Central. Il sera remplacé, nous assure-t-on, par l'honorable M. Church. Le comté de Pontiac étant laissé sans représentant par la mort de M. Bryson, élira probablement sans opposition M. Church, ex-député de Pontiac, et autrefois Trésorier sous l'ancienne administration De Boucherville.

La rumeur qui circulait hier au sujet de la résignation de l'honorable M. Lynch, est dénuée de tout fondement.

LA LOTERIE

(Du Monde)

Le révérend M. Jébellet interrogé par un de nos reporters au sujet de la loterie provinciale, a dit qu'il désirait organiser une loterie de \$500,000 ou de \$1,000,000 s'il est possible, dont la majeure partie des recettes serait consacrée à la colonisation. La loterie devrait être faite avec la garantie du gouvernement provincial qui aurait lui-même des garanties irréfragables, car tous les agents en recevant des billets pour les vendre seront obligés d'en déposer le montant en argent entre les mains du gouvernement.

S'ils ne vendent pas tous les billets de leur dépôt la balance leur sera rendue.

Les prix de chaque billet sera de \$1 et les tirages se feront tous les mois ou tous les trois mois. Une maison de New-York qui spéculer sur les loteries des différents gouvernements a écrit au révérend M. Jébellet, offrant d'acheter des billets au montant de \$500 000.

On suggère au gouvernement d'envoyer quelqu'un à Cuba pour y étudier l'organisation des loteries qui paraît être parfaite dans ce pays. Tous les ans une somme d'environ \$50 000 est envoyée du Canada aux Etats-Unis pour y être investie dans des loteries. Ne serait-il pas plus avantageux pour les Canadiens de dépenser ces \$50 000 au Canada pour y développer la colonisation ?

Translation DES RESTES DE ST-CÉLIEN DANS L'ÉGLISE DE PORTNEUF, COMTÉ DE PORTNEUF

M. le Rédacteur,

Veillez donc insérer dans votre journal le compte rendu suivant d'une grande solennité qui vient d'avoir lieu dans la paroisse de Portneuf.

La fête de ce matin avait pour objet la translation des restes d'un St-Martyr et leur installation dans l'église de la paroisse de Portneuf ; le nom de ce martyr est St-Célien. Cette fête a été remarquable à tous les points de vue. L'Eglise avait été plus que parfaitement décorée par les Révérendes Sœurs du Bon Pasteur de Québec.

L'affluence des fidèles était considérable, et vingt deux membres du clergé, parmi lesquels Mgr J.D. Déziel, avaient bien voulu venir témoigner de leur foi et de leur respect envers le St-Martyr, ainsi que de leur confiance en lui, et rehausser cette solennité par leur présence.

Les restes du Saint, placés dans un corps en cire, préparé aussi par les Révérendes Sœurs du Bon Pasteur de Québec, ont été déposés dans une magnifique chasse, qui sera dans le tombeau d'un des petits autels de l'église. Après une messe solennelle, chanté par le Rév. Messire Ed. Fafard, curé de St-Joseph de Lévis, et premier curé de Portneuf, eut lieu le sermon de circonstance par le Rév. Messire J. B. Blouin de N. D. de Lévis. Ce monsieur s'est acquitté parfaitement bien de sa tâche. Il s'attacha surtout à relever le mérite du saint martyr, puis il encouragea son auditoire à mettre sa confiance dans St-Célien, afin d'obtenir par l'intercession de ce saint, la grâce d'acquiescer la sainteté à laquelle nous sommes tous appelés.

À la suite du panégyrique de St-Célien, furent chantées les litanies des Saints, pendant lesquelles les restes du Saint furent transportées en procession solennelle. La chasse qui les contenait était portée par les Révérends Messires George Drolet, curé de Sillery, Urgel Archambault, curé de St-Félix de Valois, Walloston Blais, chapelain des Révérends Sœurs du Bon Pasteur de Québec, et Joseph S. Martel, curé des Grondines ; les glands d'honneur étaient tenus par les Révérends Messires Ad. Dupuis, curé de Ste-Anne de la Pêrade, Thomas E. Beaulieu, chapelain de l'Hôtel Dieu de Québec, N. Bélanger, curé de Deschambault et Max. Fortin, curé du Cap Sauté.

Au retour de la procession, la chasse fut de nouveau déposée dans le chœur de l'Eglise, et on chanta le Te Deum, tant pour remercier Dieu des grâces accordées à St Célien, que pour la faveur qu'il ferait à la Paroisse de Portneuf de posséder ses insignes reliques.

Enfin la cérémonie se termina par la vénération des reliques du St-Martyr, d'abord par le clergé, puis par la masse des fidèles.

Les paroisses qui ont l'avantage d'avoir dans leur église, des corps de saint ou de martyrs, sont bien rares, et la paroisse de Portneuf est la première, non seulement du comté de Portneuf, mais même des comtés environnants, qui jouit de cet insigne privilège. Elle doit cette faveur au zèle remarquable de son estimable curé qui ne croit jamais faire assez pour le bien spirituel et temporel de ses paroissiens.

UN TÉMOIN.

M. F. X. Bélanger dont nous annonçons le décès, aujourd'hui, était naturaliste de talent et employé comme tel à l'Université-Laval.

M. Bélanger a été autrefois adjoint des rédacteurs au "Courrier du Canada."

Le service anniversaire de Georges, fils de l'honorable M. Gédéon Ouimet, sera chanté à la chapelle de l'Hôtel Dieu, demain, samedi, le 21 du courant, à huit heures du matin.

ÉLECTIONS A L'ACADEMIE

La lutte a été vive, écrit le Figaro. A l'exception de M. Pasteur, qui, ainsi que nous le prévoyions, a été nommé d'emblée au premier tour de scrutin pour le fauteuil de M. Émile Littré, les deux autres élections n'ont pas demandé moins de trois et six tours de scrutin. Ce n'est qu'au troisième tour que M. Sully-Prudhomme a été élu en remplacement de M. Duvergier de Hauranne, et ce n'est qu'au sixième tour que M. Cherbuliez est enfin parvenu à l'emporter sur ses concurrents pour le fauteuil de M. Dufaure.

Trente-trois académiciens étaient présents et ont pris part aux différents votes. Ce sont, MM. Mignet, Victor Hugo, le duc de Noailles, Nisard, Ernest Legouvé, Émile Augier, Jules Sandeau, le duc de Broglie, Octave Feuillet, Camille Doucet, Caro, Cuvillier-Fleury, le comte d'Haussonville, le comte de Champagny, Auguste Barbier, Xavier Marmier, le duc d'Aumale, encore souffrant de la goutte et boitant, Taine, Camille Rousset, le baron de Viel-Castel, Mézières, Alexandre Dumas, J.-B. Dumas, John Lemoine, Jules Simon, Gaston Boissier, Victorien Sardou, Henri Martin, Rousse, Ernest Renan, le duc d'Audiffret-Pasquier, Maxime du Camp et Eugène Labiche.

Voici, d'après le Figaro, un petit croquis des trois nouveaux élus :

Sully-Prudhomme

C'est le plus jeune de tous les académiciens, car il n'a que quarante-deux ans. Le teint blanc et mat, la barbe brune et fine, les yeux bleus, l'air doux et paisible. M. Sully-Prudhomme

avait débuté par un succès très brillant ; son premier volume, Stances et Poèmes, était exquis, et tous les lettrés ont gardé dans leur mémoire les adorables strophes du Vase brisé.

Le vase où meurt cette verveine D'un coup d'éventail fut félin...

Depuis, M. Sully-Prudhomme, ou plus exactement M. René-François-Armand Prudhomme, s'est lancé dans le style obscur et le vers alambiqué.

Les Destins, Les vaines tendresses, et surtout l'insupportable collection d'hexamètres qui s'appelle Justice, sont ce qu'on peut appeler du haut embêtement. C'est presque aussi désagréable à lire que les choses en vers de M. Armand Sylvestre.

M. Pasteur

L'illustre savant est de beaucoup le plus connu des trois nouveaux élus. Notre collaborateur Ignotus lui a consacré récemment une étude trop complète, pour que nous croyions nécessaire de revenir aujourd'hui sur l'homme et sur son œuvre.

Victor Cherbuliez

Cinquante-trois ans, les cheveux grisonnants, la tournure d'un officier en bourgeois, l'abord sympathique, le successeur de M. Dufaure à l'Académie est le fils de M. André Cherbuliez, savant professeur d'hébreu à Genève, car M. Victor Cherbuliez est d'origine suisse. Il n'y a guère plus d'un an qu'il est Français ; non qu'il se soit fait naturaliser, il a préféré revendiquer les droits de citoyen que possédait autrefois sa famille chassée de France par la révocation de l'Édit de Nantes.

M. Victor Cherbuliez a débuté dans l'enseignement libre à Genève, d'où il collaborait en même temps à la Revue des Deux-Mondes, qui a publié de lui une série de romans, conçus dans l'esprit et dans l'ancienne manière de Georges Sand, le Comte Kostia, mis depuis à la scène et représenté au théâtre du Gymnase, le Prince Vitale, Paul Méré, le Roman d'une honnête femme, l'Aventure de Ladislav Bolshi, Samuel Brohl, etc, etc. Il a aussi collaboré au Temps comme critique littéraire.

Deux drames en cinq actes ont été tirés de ses deux romans : Samuel Brohl et l'Aventure de Ladislav Bolshi. Le premier a été représenté à l'Odéon et le second au Vaudeville, tous les deux sans grand succès.

Littérateur de race, M. Victor Cherbuliez n'est arrivé que lentement à la réputation, préférant à l'engouement de la foule, l'approbation des esprits délicats. Très doux, très intime même, son caractère se transforme et sa physionomie s'échauffe dans la conversation. Il devient alors un causeur charmant plein de verve et d'entrain.

Petits échecs de l'élection. Il a fallu six tours de scrutin pour nommer M. Victor Cherbuliez.

C'est la première fois croyons-nous que l'Académie met une telle persistance pour arriver à un résultat.

En 1874, MM. J.-B. Dumas et Jules Simon étant candidats au même fauteuil, on fit successivement quatre tours de scrutin sans que la majorité se dessinât en faveur de l'un ou de l'autre.

Les votants étaient au nombre de 28, et chaque scrutin donnait invariablement 14 voix à chacun des deux candidats.

De guerre lasse, l'élection fut renvoyée à six mois.

Nous avons dit que Mgr Perraud, évêque d'Autun, s'était refusé à poser sa candidature à l'Académie française parce qu'il aurait été reçu en séance publique par M. Ernest Renan, l'auteur de la Vie de Jésus.

Mgr Dupanloup, dans une circonstance au moins aussi délicate, n'avait pas eu le même scrupule. On se rappelle qu'il postulait pour le fauteuil de M. Tissot. Or, M. Tissot avait été de son vivant un parfait athée, et de plus, il passait—à tort il est vrai—pour avoir joué un rôle odieux pendant la première révolution. On ne l'accusait de rien moins que d'avoir porté au bout d'une pique la tête de la malheureuse princesse de Lamballe.

Eh bien, quand on parlait à Mgr Dupanloup de la difficulté qu'il aurait à faire, dans son discours, l'éloge d'un semblable prédécesseur, il répondait tranquillement : —Virgile suffit pour nous réconcilier.

Pour enlever quand même l'élection de Mgr Perraud, quelques-uns des amis de l'éminent prêtre avaient un moment conçu le projet de le nommer malgré lui, c'est-à-dire sans qu'il fût obligé d'écrire la lettre, radicalement annonçant sa candidature, et sans qu'il eût à faire la moindre visite.

Le projet vint en discussion à l'une des dernières séances de l'Académie. On alla même aux voix, pour décider si une élection faite dans ces conditions était valable, et l'avis de la majorité fut qu'il fallait absolument être candidat pour être nommé, et qu'on ne pouvait dispenser Mgr Perraud des démarches et des formalités imposées par le règlement.

Du cycle solaire

Le cycle solaire, est une période de 28 ans, ramenant les mêmes jours de la semaine aux mêmes dates des mois ; 28 est le produit de 4 par 7, le nombre 4 marquant le retour périodique des années bissextiles, et le nombre 7 marquant le retour périodique des mêmes jours de la semaine.

Par exemple, la liste des jours des mois et des semaines que l'on a eue en 1878 est la même que celle que l'on a eue en 1850, et se retrouvera encore 28 ans après, c'est-à-dire en 1906.

Le premier jour de la semaine s'appelait autrefois "jour du Soleil" et on le nomme encore ainsi en anglais (sunday) et en allemand (sonntag) ; c'est de là que vient le nom de cycle solaire.

Le cycle solaire dans lequel nous nous trouvons a commencé avec l'année 1868 ; l'année 1877 était donc la 10^e du cycle, 1878 est la 11^e, 1879 la 12^e, 1880 la 13^e, 1881 la 14^e, 1882 la 15^e, et ainsi de suite. On a commencé à se servir du cycle solaire la 9^e année avant notre ère ; nous sommes dans la 68^e période de ce cycle.

La 1^{re} année du cycle solaire est bissextile, et commence par un mercredi ; les années bissextiles reviennent tous les 4 ans, sauf l'exception prévue par la réforme grégorienne.

Les années ordinaires comprennent 52 semaines et 1 jour ; ce qui fait que, dans ces années, le premier et le dernier jour portent le même nom ; par suite, si l'une de ces années commence par un dimanche, comme 1882, l'année suivante 1883 commencera par un lundi, 1884 par un mardi.

Les années bissextiles comprennent 52 semaines et 2 jours ; il faut donc passer un jour pour trouver le jour initial de l'année suivante ; ainsi, l'année bissextile 1884 commencera par un mardi, l'année suivante 1885 commencera par un jeudi.

EUROPE

FRANCE. Paris, 19 janvier 1882. —La banque de Lyon-et-Loire est décidément en faillite. La panique a été grande à la Bourse ; vers la clôture, une baisse considérable s'est produite sur les actions de l'Union Générale, et les autres valeurs s'en ressentent nécessairement ; c'est la plus forte crise qu'on ait eu depuis 1877 ; mais il paraît que les effets tombent surtout sur les spéculateurs.

La commission législative nommée pour examiner le projet de révision de la Constitution y est favorable dans l'ensemble, mais il est opposé à la question du scrutin de liste.

ANGLETERRE. Londres, 19 janvier. —L'accusé Connell, à Cork, s'étant reconnu coupable, sera appelé comme témoin à charge contre les autres membres de sa bande.

A Belfast, les commissaires O'Hagan, Little et Vernon, ont confirmé en premier appel une réduction de ferme prononcée par les Assistants-Commissaires.

RUSSIE. St-Petersbourg, 19 janvier. —Le conseil de guerre a commencé le procès de Sankowski et de Melnikoff, accusés de tentative d'assassinat du général Tchérevine. Melnikoff a été condamné à 20 de travaux forcés dans les mines de Sibérie. Melnikoff a prononcé lui-même sa défense, en un discours éloquent, à la fin duquel son propre père, présent au tribunal, s'est levé et a couru vers lui.

AUTRICHE. Vienne, 19 janvier. —Un nommé Joann Zich, bohémien, ancien volontaire dans l'armée russe, a tenté d'assassiner M. Doubril ambassadeur de Russie, en faisant tomber de haut une grosse pierre sur la voiture qui conduisait l'ambassadeur. Zich a été arrêté.

ESPAGNE. Madrid, 19 janvier. —Le roi et la reine d'Espagne sont de retour du Portugal. On pense que le pèlerinage national à Rome réunira 20 000 espagnols, conduits par leurs évêques. Le Pape ne recevra les pèlerins qu'autant que le mouvement n'aura aucun caractère politique.

AMÉRIQUE

Albany, N.-Y. 19 janvier. —Un bill que présente le Sénateur Nelson, oblige les compagnies de chemin de fer à chauffer les chars à la vapeur ou à l'eau chaude. Les compagnies ont un délai de 90 jours pour se conformer à la loi.

Un autre projet de loi les oblige à garder sur les trains une certaine quantité de haches et autres instruments nécessaires en cas d'accidents.

Canada

Montréal, 19 janvier. —Un employé aux abattoirs, du nom de Rémi Archambault, était occupé à huiler certaines pièces de la machine lorsqu'un boulon projetant de l'arbre de couche prit la manche de son habit, le poussa entre le mur et une courroie en mouvement qui le saisit à la gorge et le tint suspendu jusqu'à ce que la machine pût être arrêtée. Le malheureux était sans connaissance, le sang lui sortant à flots par la bouche, par les narines et par les oreilles. Le médecin mandé en toute hâte crut n'avoir à constater que le décès, mais il a pu bientôt obtenir quelques signes de vie, et le malheureux a été transporté à l'hôpital général, où il a enfin repris connaissance hier.

—Le sergent Desjardins s'est fait

conduire hier par Elizabeth Taylor alias Hillard, la dénonciatrice des prétendus meurtriers, à la maison où l'assassinat de la fille Hamilton aurait été commis. Elisabeth Hillard a indiqué l'endroit où la victime du meurtre aurait été frappée à coups de bouteille et à coups de pied par les nommés McAvenne et Livernois.

—Les marchands de glace ont commencé à faire leurs approvisionnements dans le nouveau bassin du pont Victoria. Les blocs de glace emmagasinés hier mesuraient environ quinze pouces d'épaisseur.

Ottawa, 19 Janvier. —Le gouverneur-général qui arrivera dans quelques jours, donnera un lever dans la salle du Sénat le 9 de février. Deux bals seront donnés pendant la session prochaine.

—Lady Balfour, sœur du Marquis de Lorne, fera les honneurs de Rideau-Hall pendant l'absence de la princesse Louise.

—Les travaux qui avaient été suggérés pour obtenir une meilleure ventilation des édifices du parlement viennent d'être terminés.

Charlottetown, P. E. I. Janvier, 18. —A une réunion des actionnaires de la Banque de l'île du Prince-Edouard, aucune décision n'a encore été prise au sujet de la reprise des affaires. Une nouvelle assemblée aura lieu le 1er février prochain.

St-Jean N. B. —Le feu a détruit, hier la nuit, la fabrique connue sous le nom de "Bowlers Pottery". Une porte de fournaise s'étant ouverte, les charbons enflammés ont mis le feu à l'édifice.

Halifax, N. E. Janvier 19. —La législature de la Nouvelle-Ecosse a été ouverte hier à trois heures.

Le discours du trône annonce que la législature aura à examiner un projet de loi pour réunir les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse sous la direction d'un syndicat et aussi le projet de prolongation d'un chemin de fer provincial jusque sur l'île du Cap Breton.

Une loi pour faire les ponts plus larges sera aussi soumise à la législature.

Dangers des Théâtres

Un accident terrible a eu lieu avant-hier au théâtre des Variétés, à Brighton. Il y avait là, en représentation extraordinaire, un Chinois, nommé Ling Hook, qui devait, d'après l'affiche, boire de l'huile bouillante, couper des lames de plomb au moyen des dents et mettre le feu à une épée qu'il tiendrait dans la bouche.

Ling Hook commença sa représentation par ce dernier exercice. L'épée semblait enfoncer dans sa gorge et le canon à décharger reposait sur l'arme. Il y met le feu.

Au même instant un cri terrible est poussé dans les galeries par des centaines de personnes. La charge du canon y venait de frapper au front un jeune homme dont la cervelle avait sauté sur ses voisins.

L'établissement a été immédiatement fermé et le Chinois arrêté.

Il paraîtrait que les spectateurs qui se trouvaient dans la partie des galeries où le jeune homme a été tué avaient été avertis qu'ils eussent à laisser ce côté libre, mais que la recommandation n'avait pas été écoutée.

Petites nouvelles

CALENDRIER. — Québec, vendredi, 20 janvier 1882, 1er jour de la Lune. Il y a eu nouvelle lune le jeudi 19 janvier à 11 heures 30 minutes du matin.

Le jour dure 9 heures 8 minutes, et la nuit 14 heures 52 minutes ; le Soleil se lève à 7 heures 38 minutes, passe au méridien à midi et 11 minutes, et se couche à 4 heures 46 minutes ; à midi, sa hauteur au-dessus de l'horizon de Québec est de 23 degrés et 2 dixièmes.

La Lune se lève aujourd'hui à 7 heures 49 minutes du matin, et se couche à 6 heures 34 minutes du soir.

DÉPART. —Monsieur Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, de retour d'une visite à son frère, monsieur Dominique Racine de Chicoutimi, est parti hier pour son diocèse.

EN VOYAGE. —M. l'abbé G. P. Côté, vicaire à la basilique, est parti pour un voyage de santé. Il sera absent pendant cinq ou six semaines et visitera les Montagnes blanches.

ŒUVRE DU PATRONAGE. —Les membres du Cercle Catholique, en vue de favoriser autant qu'il leur est possible la belle œuvre du Patronage donneront un dîner. Ce dîner doit avoir lieu, mercredi prochain, à la salle Victoria.

Les membres qui n'auraient pas été présents à la séance du Cercle d'hier sont priés de ne pas oublier ce dîner.

PIÈCES FAUSSES. —Il circule actuellement beaucoup de pièces fausses de 50 cents. La contrefaçon est habilement faite. Au toucher on ne reconnaît pas la fraude. On peut s'assurer qu'elles sont fausses en les faisant résonner sur le bois d'une table ou d'un comptoir.

TEMPÉRATURE. —Vennor dit que, sur une grande partie du continent et probablement en Europe, une forte tempête éclatera entre le vingt et le vingt-deux du présent mois.

A LONDRES. —La princesse Louise est sur le point d'orner le Good works de Londres de dessins représentant Québec et ses environs. On publiera en mé-

